

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNE DE PASTRICCIOLA (Corse du Sud)

Suivant reçu par Maître Don Roccu MALAMAS Notaire à SARROLA CARCOPINO (20167),
Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio le 25/08/2022

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017,
Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription
acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

Monsieur Paul Mathieu **LE GAL**, retraité, demeurant à PARIS 14ÈME (75014)12 avenue du
Général Leclerc
Né à PARIS 16ÈME ARRONDISSEMENT (75016), le 28 mai 1953.
Célibataire.
De nationalité française.

Et portant sur le bien immobilier suivant :

A PASTRICCIOLA (CORSE-DU-SUD) 20121, Lieudit "l'Aja",
Deux parcelles de terre sur lesquelles est édifée une maison à usage d'habitation
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	136	Chioso di l'Aja	00 ha 01 a 88 ca
B	410	L'Aja	00 ha 00 a 77 ca

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

*" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une
possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession
sauf preuve contraire "*

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications
de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ".

Adresse mail de l'étude : jeanierome.luccioni@notaires.fr

Pour Avis
Me Jdon Roccu MALAMAS